

Règlement Jeu Concours

“ Tentez de remporter un Audit énergétique”

Le présent règlement s'applique aux candidats participant à la première édition du concours « Tentez de remporter un Audit énergétique » organisé en 2024 par EVALUTOO.

Article 1 – Organisation du jeu

La société Evalutoo, dont le siège social est situé à 99 Rue du Moulin des Landes 44980 Sainte- Luce-sur-Loire France, immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 982 678 518, ci-après « EVALUTOO » ou « l'Organisateur », organise un jeu concours national sans droit d'inscription intitulé "Tentez de remporter un Audit énergétique".

1-1 Objectif du Concours

Ce concours a pour objectif de mettre en avant et promouvoir l'offre de service d'audit énergétique proposée par l'Organisateur en mettant à contribution les Participants par l'intermédiaire de leurs réseaux sociaux

1-2 Informations relatives au concours

Le concours sera porté à la connaissance du public par voie de presse, par affichage et par information diffusée sur le site Instagram.

Le présent règlement ainsi que les documents nécessaires à l'inscription seront accessibles depuis ces sites. Le règlement complet des opérations sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande en adressant un message électronique à contact@evalutoo.fr

Il ne sera pas envoyé ni remis de documents supplémentaires, le règlement sera disponible sur le site internet :

<https://evalutoo.fr/wp-content/uploads/Reglement-Jeu-Concours-Evalutoo-Decembre-2024.pdf>

Avant de participer au présent concours les Participants doivent lire ce règlement avec attention et en accepter les termes dans leur intégralité. Ils s'engagent à en respecter les dispositions et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, l'Organisateur aura la possibilité de considérer la participation et/ou la remise des prix comme nulles. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent règlement.

Article 2 – Candidats – Conditions d'éligibilité

Ce concours est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (hors Corse et DROM/COM) à l'exclusion des salariés ou des personnes ayant de liens de parentés avec les salariés de l'Organisateur (ci-avant et ci-après « les Candidats ») disposant d'un compte Instagram.

Pendant toute la durée du Jeu, une seule participation par personne et par foyer est possible. Les méthodes de participation automatiques au moyen d'un logiciel, d'un matériel, d'un automate ou de tout autre dispositif qui ne constitue pas une participation manuelle sont interdites.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toute vérification à cet égard.

Ne seront pas prises en comptes les participations :

- Réalisées après la fin de la Durée ;
- Réalisées de manière contrevenante au présent règlement ;
- Réalisées sans respecter la procédure prévue aux présentes ;
- Réalisées par des mineurs ;
- Réalisées par des agents ou des tiers ;
- Ayant un contenu offensant, indécent, obscène, violent, haineux ou portant atteinte à un tiers.

Article 3 – Inscription au Concours

Le concours est ouvert du 11 Décembre 12h (Paris UTC+1:00) au 20 Décembre 12h (Paris UTC+1:00) ci-après et ci-avant « la Durée ».

La Participation au jeu se fait exclusivement par internet à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale.

Pour participer les Candidats doivent se connecter à leur compte Instagram et remplir les conditions cumulatives suivantes :

1. Suivre le compte @evalutoo sur le réseau social « Instagram » ;
2. Donner une mention « J'aime » à la publication relative au concours ;
3. Rédiger un commentaire sous la publication relative au concours en mentionnant deux amis ;
4. Partager la publication relative au concours dans son espace personnel de « story ».

Article 4 – Modalités de désignation du/de la gagnant(e)

Le tirage au sort sera assuré par les soins de l'organisateur le 20 décembre 2024 à l'issue du jeu, selon des modalités déterminées unilatéralement par elle, aux fins de déterminer l'identité du ou de la gagnant(e) parmi les participants ayant remplis les conditions cumulatives prévues à l'article 3 ci-avant.

Le résultat du tirage au sort sera sans appel. L'Organisateur tranchera souverainement, dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent jeu.

Le/la gagnant(e) sera contacté(e) via message privé dans un délai de 5 jours suivant la fin du concours afin de convenir des modalités d'organisation de l'Audit. Il/elle disposera d'un délai de 4 jours pour répondre. A la suite de son identification, sa dotation lui sera transmise dans un délai maximal de 8 semaines sous réserve qu'aucune modification du délai d'envoi prévue à l'article 5 ne soit entreprise.

Article 5 – Dotations

A la suite du tirage au sort décrit ci-avant, chaque gagnant sera prévenu sous le délai indiqué ci-avant par email. Il aura alors le délai précité pour répondre par e-mail afin de renseigner ses coordonnées.

Le concours permet de gagner :

Un Audit énergétique d'une valeur de 1000€ TTC.

L'audit est une prestation réalisée par l'Organisateur. Il est valable un an à compter de la remise du prix. Une fois la réservation effectuée, aucun changement n'est autorisé. La dotation n'est ni remboursable, ni échangeable contre une dotation de valeur équivalente, une remise en nature ou en numéraire.

Le/la gagnant(e) sera seul(e) responsable de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à la tenue de l'Audit.

Si l'Audit ne pouvait avoir lieu du fait exclusif du/de la gagnant(e) ce dernier sera annulé et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

En l'absence de réponse de la part d'un gagnant dans les délais indiqués, l'organisateur se réserve le droit de redistribuer le gain.

Toute dotation est incessible, intransmissible, ne peut être ni échangé, ni remboursée, ni vendue.

A la suite de l'identification du/de la gagnant(e), toute dotation lui sera envoyée dans un délai maximal de huit semaines. Le délai d'envoi des dotations peut être modifié par l'Organisateur qui en informera le/la gagnant(e).

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas reçu sa dotation ou un message de la part de l'organisateur, du fait que les coordonnées communiquées seraient erronées ou imprécises.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation en tout ou partie par un autre lot de valeur équivalente, en cas de rupture même momentanée de prestation.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'en aucune façon les participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés par email ni par quelque moyen que ce soit.

Article 6 – Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par EVALUTOO, responsable de traitement, dont les coordonnées se situent sur les supports remis ou mis à disposition des participants.

Ces données personnelles seront utilisées aux fins d'organisation et de gestion de la participation au présent concours. Elles ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales, et seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à l'organisation et à la gestion du concours.

Ce traitement a pour base légale le présent règlement du concours que le participant a accepté conformément aux dispositions du règlement. Ces données pourront être communiquées au personnel, aux sous-traitants et aux partenaires d'EVALUTOO, qui sont chargés contractuellement de l'organisation et/ou de la gestion du concours.

Les participants disposent des droits suivants, qu'ils peuvent exercer après présentation d'un Justificatif d'identité :

- Un droit d'accès,
- Un droit de rectification,
- Un droit d'effacement : l'exercice par une personne du droit d'effacement de ses données personnelles collectées dans le cadre de l'organisation et de la gestion du présent concours avant la fin de celui-ci, entrainera l'annulation automatique de sa participation.
- Un droit de limitation,
- Un droit à la portabilité.

Les participants peuvent exercer leurs droits en écrivant et en précisant le nom du concours :

- Par courrier à : EVALUTOO – Délégué à la protection des données personnelles – 99 rue du Moulin des Landes – 44980- Sainte-Luce-sur-Loire.
- ou par email à : dpo@athome-groupe.fr

En cas de désaccord sur la collecte ou l'usage de leurs données personnelles, les participants ont la possibilité de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et

Libertés (CNIL).

Pour toute information complémentaire, les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données en écrivant aux adresses précitées.

Article 7 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le lien suivant :

<https://evalutoo.fr/wp-content/uploads/Reglement-Jeu-Concours-Evalutoo-Decembre-2024.pdf>

Article 8 – Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement disponible sur la Page du Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement avéré de la part d'un participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

Article 9 – Plateforme utilisée

Ce jeu concours n'est ni organisé, ni parrainé par Instagram